

PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE
& RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES
Direction Environnement et Services Urbains
Services Parc Véhicules

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20260921-2026-164B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2026
Publication : 29/09/2026

CERTIFIÉ CONFORME
Acte exécutoire le 29 septembre 2026 Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 21 septembre 2026

48 élus présents (57 en exercice, 7 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**PARC VEHICULES : PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS DE FOURNITURES
ET DE SERVICES (2026/164B/1.1.3)**

Le service Parc Véhicules de Mulhouse Alsace Agglomération assure, en régie, la gestion et l'exploitation d'une flotte automobile.

Cette mission implique la réalisation d'opérations régulières de maintenance, d'entretien courant et d'équipement des véhicules. Ces opérations nécessitent l'acquisition de fournitures spécifiques et adaptées, ainsi que la réalisation de prestations de services.

Afin de répondre à ces besoins récurrents, tout en garantissant la continuité du service et l'optimisation des conditions d'achat, il est proposé de recourir à des accords-cadres de fournitures et de services.

Les besoins identifiés portent notamment sur des fournitures liées à l'entretien et à l'exploitation de la flotte automobile, telles que les pièces détachées, pneumatiques, consommables et la prestation de contrôle technique.

Compte tenu de la diversité des matériels concernés, de la structure du marché économique, ainsi que de la volonté de favoriser l'accès des entreprises, notamment des petites et moyennes entreprises, à la commande publique, les consultations seront décomposées en plusieurs lots adaptés aux différents segments d'achat.

Les lots dont le montant estimé est inférieur aux seuils applicables feront l'objet d'une procédure adaptée, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Les consultations correspondantes seront lancées selon une procédure d'appel d'offres ouvert ou une procédure adaptée, en application de l'article R.2123-1, conformément aux dispositions du Code de la Commande publique.

Le contexte économique et géopolitique actuel, marqué par des tensions récurrentes sur les chaînes d'approvisionnement internationales, une volatilité prononcée des prix des matières premières et des composants automobiles, ainsi que par des risques de rupture ponctuelle chez certains fournisseurs, justifie une vigilance particulière dans la structuration de ces accords-cadres, afin de concilier maîtrise économique de la dépense et continuité de l'exploitation du parc de véhicules.

Afin de garantir la continuité du service, de sécuriser les approvisionnements et de disposer d'une offre adaptée aux contraintes d'exploitation du parc de véhicules, les accords-cadres à bons de commande seront conclus :

- sous la forme d'accords-cadres mono-attributaires pour l'ensemble des lots portant sur des pièces détachées captives ou spécialisées et la prestation de contrôle technique ;
- sous la forme d'accords-cadres multi-attributaires pour les lots n°6 « Pièces détachées génériques pour véhicules légers et véhicules utilitaires légers », n°10 « Pièces détachées génériques pour poids lourds », n°26 « Pneumatiques et accessoires pour véhicules légers et véhicules utilitaires légers » et n°27 « Pneumatiques et accessoires pour véhicules poids lourds », afin de garantir la disponibilité des fournitures, de sécuriser les délais d'approvisionnement et de renforcer la résilience des achats en cas de tension sur les marchés. Cette pluralité de titulaires permet en outre de disposer, à tout moment, de solutions d'approvisionnement alternatives en cas de défaillance, de délai anormalement long ou de tension chez l'un des titulaires, notamment dans un contexte international susceptible d'affecter ponctuellement certaines chaînes de production ou de distribution.

Les accords-cadres seront conclus pour une durée initiale d'un an, reconductible tacitement trois fois par période d'un an, sans que leur durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Cette durée permet de conserver une capacité d'adaptation aux évolutions du contexte économique et des conditions du marché tout en bénéficiant d'une visibilité suffisante pour les opérateurs économiques.

Cette durée, associée aux montants annuels maximums communiqués aux candidats dès la consultation, confère aux titulaires une visibilité pluriannuelle sur le volume d'affaires prévisionnel de la collectivité, de nature à sécuriser leur engagement commercial et à limiter le risque de priorisation d'autres clients au détriment de la collectivité en période de tension sur les approvisionnements.

Afin de renforcer la maîtrise économique du dispositif sur sa durée totale de quatre ans, il est proposé d'intégrer aux documents de la consultation des délais de livraison contractuels assortis de pénalités en cas de dépassement, ainsi qu'une clause de révision des prix adossée à des indices officiels représentatifs des familles de fournitures concernées, permettant d'ajuster les tarifs aux évolutions réelles du marché sans recourir à une renégociation complète du contrat.

Les accords-cadres à bons de commandes, pour une durée de quatre ans, seront définis comme suit :

N° lot	Intitulé	Montant maximum pour 1 an € HT (période initiale)	Montant maximum pour 4 ans € HT en cas de reconduction
1	Pièces détachées captives pour véhicules légers et véhicules utilitaires légers de marque Citroën	60 000	240 000
2	Pièces détachées captives pour véhicules légers et véhicules utilitaires légers de marque Peugeot	60 000	240 000
3	Pièces détachées captives pour véhicules légers et véhicules utilitaires légers de marque Renault	60 000	240 000
4	Pièces détachées captives pour véhicules utilitaires légers de marque Piaggio	60 000	240 000
5	Pièces détachées captives pour véhicules utilitaires légers de marque Goupil	24 000	96 000
6	Pièces détachées génériques pour véhicules légers et véhicules utilitaires légers	72 000	288 000
7	Pièces détachées captives pour poids lourds de marque Renault Trucks	144 000	576 000
8	Pièces détachées captives pour poids lourds de marque Mercedes	19 750	79 000
9	Pièces détachées captives pour poids lourds de marque Mitsubishi Fuso	19 750	79 000
10	Pièces détachées génériques pour poids lourds	40 000	160 000
11	Pièces détachées captives pour bennes à ordures ménagères de marque Terberg	80 000	320 000
12	Pièces détachées captives pour bennes à ordures ménagères de marque Faun	19 750	79 000
13	Pièces détachées captives pour équipements de levage de marque Palfinger	19 750	79 000
14	Pièces détachées captives pour équipements de levage de marque Marrel	15 000	60 000
15	Pièces détachées captives pour balayeuses de marque Bucher	60 000	240 000
16	Pièces détachées captives pour balayeuses de marque Mathieu Fayat	40 000	160 000
17	Pièces détachées génériques pour balayeuses	15 000	60 000
18	Pièces détachées captives pour tracteurs et matériels agricoles et horticoles de marque Kubota	24 000	96 000
19	Pièces détachées captives pour tracteurs et matériels agricoles et horticoles de marque John Deere	30 000	120 000
20	Pièces détachées captives pour matériels agricoles et horticoles de marques Stihl, Husqvarna, Honda et Iseki	19 750	79 000
21	Pièces détachées captives pour véhicules agricoles de marque Etésia	15 000	60 000
22	Pièces détachées génériques pour matériels agricoles et horticoles	19 750	79 000
23	Pièces détachées captives pour les engins de travaux publics de marque Caterpillar	19 750	79 000
24	Pièces détachées captives pour équipements de viabilité hivernale de marque Assaloni	19 750	79 000
25	Pièces détachées captives pour équipements de viabilité hivernale de marque Acométis	19 750	79 000

N° lot	Intitulé	Montant maximum pour 1 an € HT (période initiale)	Montant maximum pour 4 ans € HT en cas de reconduction
26	Pneumatiques et accessoires pour véhicules légers et véhicules utilitaires légers	112 500	450 000
27	Pneumatiques et accessoires pour véhicules poids lourds	112 500	450 000
28	Contrôle technique pour cycles deux, trois et quatre roues, véhicules légers et véhicules utilitaires légers	19 750	79 000

La dépense annuelle est estimée à 1 221 500 € HT.

Les crédits nécessaires seront demandés aux budgets respectifs :

Chap. 011 – article 60628 – fonction 720
Service gestionnaire et utilisateur A32
Lignes de crédit n°1286

Chap. 011 – article 60632 – fonction 720
Service gestionnaire et utilisateur A32
Lignes de crédit n°15284

Chap. 011 – article 60628 – fonction 720
Service gestionnaire et utilisateur A32
Lignes de crédit n°31152

Chap. 011 – article 60632 – fonction 720
Service gestionnaire et utilisateur A32
Lignes de crédit n°31153

Chap. 011 – article 61551 – fonction 720
Service gestionnaire et utilisateur A32
Lignes de crédit n°28764

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- autorise le Président de Mulhouse Alsace Agglomération, ou son représentant dûment habilité, à :
 - Lancer les procédures de consultation conformément aux règles de la commande publique en vigueur,
 - Signer les marchés avec les titulaires qui seront retenus à l'issue des procédures de sélections,
 - Signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution des prestations prévues dans le cadre de ces marchés publics.

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'H' and 'S'.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'F' and 'J'.

Fabian JORDAN